

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2023
Séance du 8 février 2023

N° 17

Objet : Mise en place d'un observatoire photographique des paysages de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence Première campagne photographique Demande de subvention auprès de la DREAL PACA

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

ALLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
GONCALVES Gilles,a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoît	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20230208-17_08022023

Monsieur TEYSSIER Bernard, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Cette compétence est mise en œuvre à travers les actions de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence dont le territoire de 67 communes s'étend à la fois sur Provence Alpes Agglomération, qui en assure le portage et la gestion administrative, sur la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch (avec laquelle une convention d'Entente Intercommunale a été signée le 26 octobre 2018) et sur les communes de Claret et Curbans.

Le développement et la mise en tourisme de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence est un axe majeur de la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération établie dans le cadre de l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme » dévolue par la loi NOTRe.

Les paysages du Géoparc de Haute Provence sont parmi les plus variés de France. Outre la diversité géologique qu'ils représentent, ils sont aussi le reflet d'une mosaïque de milieux naturels, semi-naturels et anthroposés aux caractères provençaux et alpins.

Dans la continuité d'une opération déjà réalisée sur la vallée Duyes - Bléone, l'UNESCO Géoparc de Haute Provence souhaite mettre en place un observatoire photographique des paysages étendu à l'échelle de son territoire.

Ce projet s'articule avec les objectifs du plan de gestion du Géoparc et ceux du Schéma de cohérence territoriale en cours d'élaboration. Il sera complémentaire de l'observatoire photographique des paysages du PNR du Verdon et de celui des massifs forestiers porté par l'Office national des forêts.

Un tel observatoire a pour principale fonction la collecte, le traitement, l'interprétation, l'analyse et la valorisation des données photographiques, pour tracer la mémoire du territoire en termes de paysages, révéler les enjeux locaux et questionner les élus, les acteurs et les habitants du territoire sur l'évolution des espaces qui les entourent (urbanisation, déprise agricole, conquête d'espaces naturels, changement climatique et géologique...).

La production de séries photographiques nécessaires à la connaissance des paysages sera également utilisée dans le cadre d'actions d'animation, pédagogiques et de sensibilisation auprès de différents publics pour expliciter les phénomènes de changement observés, anticiper des tendances et participer à la définition de mesures d'adaptation et de transition.

A l'instar des travaux de l'Observatoire photographique du paysage des Duyes et Bléone conduits en moyenne tous les quatre ans entre 1996 et 2019, une soixantaine de points de vue seront définis sur l'ensemble du territoire du Géoparc pour permettre de suivre l'évolution des paysages.

L'opération se décompose en trois phases :

Phase 1)

- Définition et géolocalisation des lieux de prise de vue,
- Définition du protocole, des modalités de mise en œuvre et de la fréquence des campagnes de prises de vues,
- Sélection de photographes professionnels engagés sur le long terme.

Phase 2)

- Réalisation de deux campagnes photographiques, une en 2023 et une 2027, pour un coût prévisionnel de 42 000 € TTC.

Phase 3)

- Restitution en 2027 qui permettra de valoriser le fonds photographique auprès des publics, pour un coût prévisionnel de 18 000 € TTC.

Le projet a été inscrit dans l'axe opérationnel n°3 « Ingénierie touristique et intelligence collective » de la candidature Espace Valléen 2021-2027 de Provence Alpes Agglomération « Terre d'émotions pures », et dans l'axe stratégique n°1 « Protéger et valoriser le cadre naturel du territoire » de l'Espace valléen de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch « Terres de Provence, Terres de rencontres ».

Afin de pouvoir réaliser la première campagne photographique dont le coût prévisionnel s'élève à 21.000,00 € TTC, il est proposé de solliciter le soutien de la DREAL PACA selon le plan de financement suivant :

- | | |
|--|----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif Observatoire photographique des paysages (Fonds DREAL 47,6%)..... - Autofinancement PAA*(52,4%)..... | 10 000,00 €
11 000,00 € |
|--|----------------------------|

* N.B. : En vertu des dispositions de l'article 7 de la convention d'entente intercommunale, la communauté de Communes du Sisteronais Buëch prendra en charge 19,59% de l'autofinancement de l'opération, soit 2 154,90 €.

Il vous est demandé :

- D'approuver l'opération et son plan de financement pour un montant total de 21 000 € T.T.C ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter la subvention correspondante et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE : 17 FEV. 2023

Le secrétaire de séance,

René VILLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230208-17_08022023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230208-17_08022023